PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2018

**Présents :**

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, PINSON Zofia.

**Absents excusés :** GAUTIER Anne, STEUNOU Sylvie (donne pouvoir à PAMPANAY Fabienne), AKALP Jacqueline (donne pouvoir à GAUTIER Anne).

**Secrétaire de séance :** COURTOIS Jean-Yves

## Acquisitions de terrains

Le Guiaudet

Monsieur le Maire annonce qu’il a été informé de la vente par l’indivision représentée par M. Michel DEVALLAN des parcelles cadastrées section C N° 241 et 1367. L’acquisition de cette parcelle permettrait d’élargir le passage sur la route communale. Le prix de vente proposé est de 1 500 €. Après délibération, Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide cette proposition.

Rue de la Vallée

Monsieur le Maire informe l’assemblée de la conclusion de vente par Mme Yvette LE ROUX de parcelles contigües à l’agrandissement du cimetière. Il s’agit de 3 parcelles récemment cadastrées : AB 221 (32 ca), 223 (13 ca) et 225 (1 ca). Le total à acquérir est de 46 ca. Mme LE ROUX avait fait savoir qu’elle était vendeur au tarif de 5 € / m², portant le total de cette acquisition à 230 €. Le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur le principe de cette vente et accepté le prix de vente. Il s’agit donc de préciser les modalités de la vente. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide cette proposition.

Rue de Kerne Uhel

Monsieur le Maire annonce qu’il a été contacté au sujet de la vente par M. et Mme WARREN d’un garage désaffecté, cadastré, section AB n°121 pour 213 m² (surface couverte d’environ 130 m²). Cet achat permettrait de disposer au bourg d’un stockage pour la voiture, la tondeuse, les barrières… du service technique. Cela laisse également une possibilité éventuelle de réserve pour l’épicerie. Les vendeurs proposent le local et le terrain à 5 000 €. Monsieur le Maire précise que de nombreux travaux (notamment de toiture), sont nécessaires à la réhabilitation de ce local. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité propose d’acquérir ce bien pour la somme de 1 500 €.

Rédaction des actes

Monsieur le Maire rappelle que pour ces acquisitions, le Centre de Gestion peut rédiger des actes en la forme administrative au tarif de 564 € par dossier. Resteront à la charge de la commune la contribution de sécurité immobilière (15 € par dossier), les taxes sur imprimés CERFA 3233, et les droits et taxes de publicité foncière. Pour information, lors des dernières ventes / acquisitions, ces taxes cumulées avoisinaient les 50 € par dossier. Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition et désigne M. Hervé LE CAM pour le représenter dans cette vente.

Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire annonce que ces décisions d’acquisition n’ont pas été prévues au budget primitif 2018. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire. La somme à percevoir au titre de la répartition pour l’année 2017 du fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d’enregistrement est supérieur aux 15 000 € prévus au budget primitif. Le montant total des sommes à prévoir dans le cadre de ces transactions est d’environ 7 000 €. Il est donc possible de prendre la décision modificative suivante :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Section** | **Sens** | **Chapitre** | **Compte** | **Opération** | **Libellé** | **Somme** |
| F | R | 73 | 7381 |  | Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d’enregistrement | 7 000,00 € |
| F | D | 021 |  |  | Virement à la section d’investissement | 7 000,00 € |
| I | R | 023 |  |  | Virement de la section de fonctionnement | 7 000,00 € |
| I | D | 21 | 2111 | 175 | Opération « Terrains communaux » - terrains nus | 3 500,00 € |
| I | D | 21 | 2115 | 175 | Opération « Terrains communaux » - terrains bâtis | 3 500,00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

*Vente de délaissés communaux*

Monsieur le Maire annonce que plusieurs propriétaires ont fait la demande d’acquérir des chemins et délaissés communaux. Afin de satisfaire à cette demande et respecter la législation, il propose d’engager la même procédure que précédemment, à savoir :

* + Avis du Conseil Municipal sur chaque demande d’acquisition
	+ Information de l’acquéreur de cette décision
	+ Information de l’acquéreur de l’estimation du prix de vente
	+ Si accord de l’acquéreur, délibération pour procéder à l’enquête publique préalable à l’aliénation
	+ Enquête publique
	+ Délibération portant désaffectation et aliénation après enquête
	+ Bornage par géomètre aux frais de l’acquéreur
	+ Rédaction des actes en la forme administrative par le Centre de Gestion des Côtes d’Armor.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité, décide d’adopter la procédure proposée par Monsieur le Maire.

Chaque demande de cession actuellement formulée en mairie est étudiée et les avis suivants sont émis : *(documents graphiques consultables en Mairie)*

|  |  |
| --- | --- |
| Demande | Avis |
| Au nord du village de Kerboden – cession de chemin communal | Favorable (7 pour / 4 contre) |
| Au sud du village du Magourou – cession de chemin communal | Favorable (unanimité) |
| Au nord du village du Magourou – cession de chemin communal | Défavorable (6 contre / 4 abstentions / 1 pour) |
| A Lannegant – cession de délaissé communal | Favorable (unanimité) |

Le Conseil Municipal précise que si d’autres propriétaires sont intéressés par l’acquisition de chemins et délaissés communaux, ils doivent déposer leurs demandes en Mairie dans les meilleurs délais. Elles seront examinées dans les mêmes conditions.

## Financement des travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce que 3 banques ont été consultées pour l’emprunt à réaliser pour les travaux de la salle des fêtes. Il rappelle que le plan de financement définitif est le suivant :

Travaux et prestations intellectuelles à financer : 654 384,11 €

Recettes :

|  |  |
| --- | --- |
| DETR phase 1 | 86 850,00 € |
| DETR phase 2 | 75 600,00 € |
| Contrat de territoire (département) | 74 000,00 € |
| Aide parlementaire | 10 000,00 € |
| Emprunt « relais FCTVA » (16%) | 103 100,00 € |
| Emprunt sur 15 ou 20 ans | 272 091,00 € |
| Autofinancement | 32 743,11 € |

Les offres reçues en mairie pour l’emprunt « relais FCTVA » sont les suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Banque | Taux proposé | Coût total |
| Crédit Agricole | 0,871% | 989 € + 206,20 € fraisSoit 1 195,20 € |
| Crédit Mutuel | 0,8779% | 1 626,65 € + 206 € frais soit 2 832,65 € |
| La Banque Postale | 0,61 % | 640,50 € + 200 € fraisSoit 840,50 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient l’offre de la Banque Postale.

Les offres reçues en mairie pour l’emprunt long terme sont les suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Durée : 15 ans** | **Durée : 20 ans** |
|  | **Taux** | **Frais** | **Intérêts** | **Taux**  | **Frais** | **Intérêts** |
| Crédit Agricole | 1,48 % | 408,14 € | 30 705,48 € | 1,75 % | 408,14 € | 48 211,20 € |
| Crédit Mutuel | 1,3511 % | 408 € | 27 593,44 € | 1,5965% | 408 € | 43 527,92 € |
| La Banque Postale | N’ont pas souhaité répondre sur l’emprunt long terme |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient l’offre la mieux disante, soit l’offre du Crédit Mutuel pour une durée de 15 ans ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

## Subventions aux associations

Monsieur Le Maire donne lecture des demandes de subventions qui ont été reçues en Mairie à ce jour et propose les attributions suivantes qui sont discutées au cas par cas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité, décide l’attribution des subventions suivantes :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Association** | **Courrier de demande** | **Bilan financier** | **Bilan moral** | **Nombres de licenciés (clubs sportifs)** |  **Rappel subventions 2017**  | **Subventions 2018** |
| RASED | oui | oui | non |   |  47 €  | 50 € |

## Revoyure du Contrat de Territoire

Malgré la demande du Conseil Municipal, la demande de révision du montant attribué à l’opération salle des fêtes a été refusée. Le conseil municipal doit néanmoins délibérer sur le projet de revoyure proposé par le Département des Côtes d’Armor et la CCKB. Les sommes attribuées par commune n’ont pas été revues. Les communes dont les projets ont été modifiés ou remplacés, se sont vu attribuer la même somme pour le nouveau projet que pour le projet initial. Considérant que les maires n’ont pas été suffisamment impliqués dans la décision de mode de partage des sommes attribuées aux communes, malgré deux réunions de présentation du projet à la CCKB, lors desquelles les élus présents n’ont pas été consultés, le conseil municipal, à 4 contre et 7 abstentions, s’abstient majoritairement sur ce vote.

## Questions diverses

* Monsieur le Maire fait un point sur l’avancement des travaux à la salle des fêtes. Pour le moment, il y a un peu de retard. L’entreprise CAILLAREC, attributaire du lot « cuisine » a présenté un plan modifié pour l’implantation des différents éléments et propose le remplacement du matériel de lavage prévu (lave-vaisselle à capot) par un lave-vaisselle à condensateur de buée, permettant l’économie d’un extracteur. La moins-value estimée pour ce lot est de -643,70 €. Le Conseil Municipal valide la nouvelle implantation des matériels de cuisine et le remplacement du type de lave-vaisselle.
* Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier adressé en mairie en lettre recommandée avec accusé de réception par ENEDIS, demandant l’abrogation de la délibération n°45/2016 du 12 septembre 2016 concernant les compteurs communicants. Consulté, le Conseil Municipal décide de maintenir cette délibération.
* Monsieur le Maire annonce que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR COB a été validé. Cela induit que les documents de la communauté de communes puis de la commune vont être réalisés en conformité.
* Monsieur le Maire donne lecture des différentes réponses qui lui ont été faites suite à l’interrogation du Président de la République, de Mme la Ministre en charge des transports et des parlementaires locaux, concernant la limitation de toutes les routes secondaires à 80 km/h.
* Monsieur le Maire donne lecture d’une lettre des enfants de l’école qui demandent, dans le cadre d’un projet scolaire sur le recyclage, la possibilité que les agents de la commune relèvent des bacs de tri des déchets qu’ils ont installé à l’école. Un courrier validant leur demande va leur être adressé dans les meilleurs délais.
* Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que l’étude par le GAB22 demandée lors du dernier conseil municipal ne sera pas financée à hauteur des subventions attendues, car le bassin versant n’a pas fait les démarches nécessaires auprès de l’Agence de l’Eau, ce qui a empêché la contractualisation avec le GAB22. De ce fait, la part communale sera plus importante. Le Conseil Municipal valide toutefois cette étude.
* Monsieur le Maire indique qu’il a été alerté sur des chenilles noires urticantes très nombreuses par secteur dans les chênes. Le FREDON Bretagne, organisme en charge de la lutte contre les nuisibles, a été interrogé au sujet de ces chenilles. Il ne s’agit pas de chenilles processionnaires du chêne, mais de chenilles de bombyx cul brun. Elles sont très urticantes. Il ne faut pas les toucher, mais elles devraient retourner dans leurs cocons sous 2 semaines. Si des foyers non déclarés à ce jour en mairie sont connus, la population est invitée à venir les déclarer afin d’évaluer si une campagne de destruction est nécessaire.
* Madame Zofia PINSON interroge Monsieur le Maire sur le calendrier de déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Il annonce qu’il est invité à une réunion en mairie de CANIHUEL prochainement afin de définir l’emplacement d’un coffret THDB, et que la personne en charge du dossier à la CCKB est venue en mairie vérifier le nombre de foyers et entreprises à desservir par village. D’autre part, une partie de la commune est nouvellement éligible à la technologie 4G du fait de l’installation d’une antenne sur la tour du Roc’h Glaz en KERIEN par un opérateur de télécommunications.
* Monsieur Jean-Luc QUENDERFF fait remarquer qu’il a remarqué que la mare de boue déjà comblée à proximité de la rivière sur le sentier après le village de Burlaouen est de nouveau présente. Le concours d’attelage équestre se déroulant la semaine suivante et ce chemin figurant sur le tracé, il demande s’il est possible de procéder à une réparation en urgence. Monsieur Hervé LE CAM, adjoint aux travaux, se rendra sur place dans les meilleurs délais pour envisager les travaux à réaliser.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le secrétaire de séance,Jean-Yves COURTOIS,Adjoint au Maire. |